

J'APPRENDS À NAGER / ÉCOLE DE NATATION / PERFECTIONNEMENT / NATATION COMPÉTITION

6 AVENUE LÉON BLUM

87400 SAINT LÉONARD DE NOBLAT

TÉL : 06.98.93.67.86 - MAIL : NOBLATAQUATIQUECLUB87@GMAIL.COM

SITE : [HTTPS://WWW.NOBLATAQUATIQUECLUB.COM](https://www.noblataquatiqueclub.com)

SIRET : 78983492600014 - CODE APE : 9312Z



Le Noblat Aquatique Club est une association sportive régie par la loi de 1901 et se réserve le droit d'accepter ou pas l'adhésion de quiconque.

L'association regroupe des adhérents et éventuellement des membres passifs donateurs ou bienfaiteurs. Tous les membres s'engagent à respecter et appliquer en intégralité : les statuts, le règlement intérieur, le fonctionnement de l'association. Tous les adhérents ou parents d'adhérents de l'association pourront être sollicités, au cours de la saison, pour contribuer à diverses tâches lors des manifestations sportives ou festives.

1. INSCRIPTIONS

Le NAC est affilié à la Fédération Française de Natation (FFN).

Avant l'inscription, chaque nageur est soumis à un test. A l'issue de ce dernier, l'entraîneur décide du groupe en fonction de l'âge et du niveau sportif.

Le dossier d'inscription doit être complet :

- la fiche d'inscription
- Questionnaire de santé . Si vous répondez « oui » à un des items, un certificat médicale vous sera demandé.
- le paiement intégral de la cotisation (possibilité d'échelonner le paiement en 4 fois avant le 31 décembre de chaque année)
- la fiche d'assurance de la FFN
- le R.I signé par l'adhérent et son représentant légal

La cotisation comprend le prix de la licence réservé à la FFN et l'adhésion au club.

Aucun motif ne permet le remboursement de la cotisation.

Une carte sera délivrée aux nageurs, elle est obligatoire pour chaque entraînement. En cas de perte ou de destruction, elle sera facturée par l'Aquanoblat. Aucune prise en charge ne sera effectuée par le club.

2. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

Les participations aux compétitions sont le choix de l'entraîneur sur décision des membres du Bureau et en fonction du temps de qualification (selon les compétitions).

Un nageur n'est pas autorisé à participer à une compétition non prévue au planning du club.

Le Bureau du club décide de l'organisation et de la logistique de la compétition. (moyens de transport, hôtels, location, restaurant, fait maison).

La tenue du club et le bonnet du club sont obligatoires en compétition.

Une participation financière sera demandée au représentant légal.

3. STAGES ET SORTIES ORGANISEES PAR LE CLUB

Pour les stages et activités, une participation financière sera demandée aux adhérents.

La participation au stage est soumise à sélection de l'entraîneur.

4. RESPONSABILITES

La responsabilité de l'association n'est engagée qu'aux heures qui encadrent le début et la fin de séance. Les représentants légaux doivent s'assurer que l'entraînement a bien lieu.

Chaque adhérent est responsable de son matériel et de ses affaires et il est conseillé de ne pas être porteur d'objets de valeur.

L'association se décharge de toute responsabilité d'un nageur qui ne respecterait pas les horaires de début et de fin de séance ou qui quitterait la séance sans autorisation.

Les adhérents engagés sans entraînement devront s'acquitter de l'ensemble des frais liés à la pratique et aux compétitions de natation.

Lors des compétitions : le club paie un engagement pour chaque course. Si un nageur déclare forfait, ces frais seront à la charge de la famille sauf en cas de présentation d'un certificat médical .

5. DROIT A L'IMAGE

L'association utilise l'image des membres sauf refus notifié par écrit sur le bulletin d'adhésion.

6. INTERVENANTS (entraîneurs ou bénévoles désignés par le club)

Tout intervenant, coach et bénévole s'engage à respecter la charte FFN environnementale ainsi que celle d'éthique et déontologie.

7. DISCIPLINE

L'adhérent s'engage à respecter les bénévoles, les membres du bureau, les salariés du club, les autres adhérents. S'il est constaté un comportement inadapté, l'intervenant peut en référer au Bureau qui prendra une décision en cohérence avec la situation.

Le coach se réserve le droit d'isoler sur les gradins un nageur qui ne respecte pas les règles de bienséance.

Il est admis que du fait d'un effectif trop réduit de nageurs un créneau d'entraînement soit modifié / déplacé voire annulé . Le nageur et/ou sa famille en seront informés préalablement.

L'adhérent s'engage à respecter les consignes de sécurité du lieu de son activité, les règles d'hygiène, les entraîneurs ainsi que leurs décisions, le matériel mis à disposition.

Les adhérents s'engagent à suivre le programme proposé par l'entraîneur.

Le nageur s'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac et de drogue notamment lors des activités sportives du club : entraînement, compétition et stage.

Le nageur se présentera avec l'ensemble de son matériel et préviendra ou s'excusera en cas de retard ou d'absence à son entraîneur.

.....
.....

Coupon réponse

NomPrénom.....

Accuse réception du règlement intérieur.

Fait à.....le.....

Signature du représentant légal

Signature du nageur